

Communiqué de nos évêques quant à la proposition de loi introduisant dans la législation française un « droit à l'aide à mourir »

« Choisir la vie, jusqu'au bout »

Face à la tentation d'une société où la mort pourrait devenir une solution, nous affirmons que choisir la vie, même fragile, c'est choisir l'amour. Aimer, c'est rester aux côtés de celui qui souffre. C'est croire que toute vie reste précieuse, même lorsqu'elle semble s'éteindre. Le Christ nous appelle à la compassion active, à la fidélité dans l'épreuve, à l'amour jusqu'au bout. Chaque jour, dans notre diocèse, des femmes et des hommes engagés dans le **service évangélique des malades** visitent les personnes âgées, malades, isolées, à l'hôpital, en EHPAD ou à domicile. Leur fidélité silencieuse est un témoignage fort de l'Évangile. Chaque année, lors du **pèlerinage diocésain à Lourdes**, nous vivons une expérience unique de fraternité et de prière avec les personnes malades et handicapées. Lourdes nous enseigne que la faiblesse peut être un lieu de grâce, que la souffrance n'exclut pas la joie, et que toute vie, même blessée, reste un don de Dieu.

Nous invitons les fidèles à prier, à se former, à dialoguer, à témoigner.

Plus que jamais, soyons semeurs d'espérance, artisans de compassion et témoins de la lumière du Christ !

+ Jean-Yves Nahmias, évêque de Meaux

+ Guillaume de Lisle, évêque auxiliaire de Meaux

Tribune de la Conférence des responsables de culte en France (CRCF) sur la fin de vie : les dangers d'une rupture anthropologique

La Conférence des responsables de culte en France (CRCF) – catholique, protestant, orthodoxe, juif, musulman et bouddhiste – alerte solennellement sur les graves dérives qu'implique la proposition de loi introduisant dans la législation française un « droit à l'aide à mourir ». Derrière une apparente volonté de compassion et d'encadrement, ce texte opère un basculement radical : il introduit légalement la possibilité d'administrer la mort – par suicide assisté ou euthanasie – en bouleversant profondément les fondements de l'éthique médicale et sociale.

1. Un langage qui travestit la réalité

La terminologie choisie – « aide à mourir » – masque la nature véritable de l'acte : l'administration volontaire d'un produit létal. Ce vocabulaire euphémisant, que la Haute Autorité de Santé elle-même qualifie de source de confusion éthique, dénature les mots pour désamorcer la gravité morale de l'acte. Qualifier une mort administrée de « naturelle » est une contrevérité qui vise à anesthésier les consciences et affaiblir le débat public.

2. Une rupture avec l'essence du soin

L'intégration de l'aide à mourir dans le Code de la santé publique constitue un dévoiement de la médecine. Elle heurte frontalement le serment d'Hippocrate et le principe fondamental du soin, qui vise à soulager, sans jamais tuer. De nombreux soignants expriment leur désarroi

: être chargés de provoquer la mort d'un patient constitue une transgression radicale de leur mission, et risque d'instaurer une culture de la mort là où la médecine s'est toujours construite comme un service de soin à la vie.

3. Des garanties éthiques et procédurales gravement insuffisantes

Le texte actuel permet à un seul médecin d'autoriser un acte léthal, sans procédure collégiale, ni évaluation psychiatrique. La Haute Autorité de Santé, dans ses avis successifs, insiste pourtant sur la nécessité absolue d'un discernement partagé, pluridisciplinaire, long et encadré. Le délai d'instruction de 15 jours suivi, le cas échéant, d'un délai de réflexion de seulement 48 heures – voire moins – va à l'encontre de tous les standards internationaux. Cette précipitation est indigne d'une décision irréversible et de la gravité de l'enjeu.

4. Une menace directe pour les plus vulnérables

L'instauration de ce « droit » risque d'exercer une pression sourde mais réelle sur les personnes âgées, malades ou en situation de handicap. La seule existence d'une telle option peut induire chez des patients une culpabilité toxique – celle d'« être un fardeau ». Dans les pays où l'euthanasie a été légalisée, les demandes ne cessent d'augmenter, et on observe une baisse inquiétante de l'investissement dans les soins palliatifs. Ainsi la promesse d'un accompagnement digne tend à s'effacer derrière une option terminale présentée comme solution.

5. Une atteinte à l'équilibre entre autonomie et solidarité

La loi proposée consacre l'autonomie individuelle au détriment des liens familiaux et sociaux. Elle érige l'autodétermination individuelle en absolu en écartant toute information ou consultation de proches, de l'équipe soignante, et tout accompagnement spirituel ou psychologique. Ce faisant, elle ne tient aucun compte de la dimension relationnelle et interdépendante de l'existence humaine. Ce choix solitaire risque fort d'occasionner des traumatismes et de blessures durables, notamment dans le cas d'une découverte a posteriori du décès d'un proche aidé au suicide ou euthanasié.

Un appel à la responsabilité politique et humaine

Devant cette possible rupture anthropologique, la CRCF appelle les parlementaires à faire preuve de discernement. Légaliser la mort administrée ne sera pas un progrès, mais une régression éthique, sociale et médicale. Il faut choisir l'investissement dans les soins palliatifs, la formation à l'écoute, l'accompagnement global des personnes jusqu'à la fin de leur vie. Ce choix est celui de l'humanité contre l'abandon, de la relation contre la solitude, du soin contre la résignation.

Antony Boussemart, Co-président de l'Union bouddhiste de France

Mgr Dimitrios, Président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France

Chems-Eddine Hafiz, Recteur de la Grande Mosquée de Paris

Haïm Korsia, Grand Rabbin de France

Pasteur Christian Krieger, Président de la Fédération protestante de France

Mgr Eric de Moulins-Beaufort, Président de la Conférence des évêques de France

DISONS NON

à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté!

L'Assemblée nationale
examine, du 12 au 27 mai,
une loi sur l'« aide à mourir ».

S'il était adopté le 27 mai, ce texte, parmi
les plus permissifs au monde, menacerait
les plus fragiles et remettrait en cause
le respect dû à toute vie humaine.

Ne restons pas silencieux

**Ensemble, affirmons notre attachement
à la dignité de chacun.** Les soins palliatifs,
capables de soulager les douleurs aiguës,
et soucieux d'un accompagnement, sont la
véritable aide jusqu'au bout.



*« On ne joue pas
avec la vie. »
Interpellez votre
parlementaire :*



Que pouvons-nous faire ?

Écrire à vos parlementaires

Trouvez l'adresse de votre député [via cette carte](#)

Envoyez-lui un message pour exprimer votre inquiétude face à cette rupture éthique majeure.

Exemple de message à lui envoyer :

« Madame la Députée, Monsieur le Député,

Je souhaite vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la proposition de loi sur l'aide à mourir, qui est examinée en séance publique depuis le 12 mai.

Ce texte soulève des questions éthiques majeures et fait peser un risque réel sur nos concitoyens les plus vulnérables. Il engage un basculement profond de notre modèle de solidarité et interroge le rôle des soignants, auxquels le serment d'Hippocrate impose de ne jamais provoquer délibérément la mort.

Aussi, je vous invite à réfléchir avec la plus grande vigilance aux conséquences humaines et sociétales d'un tel changement, et à vous prononcer contre ce projet de loi. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette interpellation citoyenne et vous adresse mes respectueuses salutations ».

Partagez les affiches et les supports de communication

Cliquez sur les liens pour obtenir les versions téléchargeables :

[Le flyer](#), [L'affiche « Ne restons pas silencieux »](#), [Déclaration des responsables de cultes \(CRCF\) "Les dangers d'une rupture anthropologique"](#)

Organiser des discussions dans vos paroisses

Suivre l'actualité de la proposition de loi Sur [la page de la Conférence des Évêques de France](#)

Quelques ressources

- Claire Fourcade, *Journal de la fin de vie*, Fayard, 2025.
- Dr Alexis Burnod, *Fin de vie, le cas de conscience*, éditions de l'Observatoire, 2024.
- Erwan Le Morhedec, *Fin de vie en République*, Cerf, 2022.
- Henri de Soos, *L'impasse de l'euthanasie*, Salvator, 2022.
- Damien Le Guay, *Quand l'euthanasie sera là*, Salvator, 2022.
- Pierre Jova, *Peut-on programmer la mort ?*, Seuil (Libelle), 2023.
- AA. VV. « Choisir sa mort ? », La Croix (à vif).
- Bruno Dallaporta & Faroudja Hocini, *Tuer les gens, tuer la terre, passion euthanasique et crise écologique*, Compagnons, 2024.
- Matthieu Noli, *Chroniques euthanasiques*, Salvator, 2024.
- Fin de vie : Mgr Vincent Jordy, vice-président de la CEF réagit à l'idée d'un référendum, CNews, 5 juin 2024.
- Fin de vie : « On ne peut pas parler de fraternité quand on répond à la souffrance par la mort », Mgr Rougé, France Inter, 11 mars 2024.
- Fin de vie : prendre la mesure du projet de loi, KTO, 30 avril 2024. L'Église est au plus proche des malades

L'interdit de tuer structure nos sociétés. La véritable question soulevée par ce débat n'est-elle pas le sens profond que notre société donne à la vie ?

[Voir le dossier complet sur le site de la Conférence des Évêques de France](#)